

# Parc national de Port Cros

## Orientation 3.2 Créer, rendre lisible et promouvoir la destination “Parc national” autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables

Dans un contexte fortement concurrentiel, la valeur d’image et de qualité exigeante de l’appellation “Parc national” est considérée comme une opportunité et un vecteur d’amélioration de la pratique des acteurs et de la qualification de l’offre touristique autour de ces valeurs.

L’évolution vers une offre touristique durable passe notamment par un ré-équilibre des fréquentations sur l’année et par le développement d’une offre complémentaire au tourisme balnéaire.

En parallèle, la mise en place progressive d’un réseau de maisons de parc, de portes d’entrées et de points d’information, permettra de rendre lisible l’appartenance de ce territoire au parc national de Port-Cros.

3 mesures partenariales	Rôle de l’établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p><b>3.2.1 Mettre en adéquation l’activité touristique et de loisirs avec les valeurs liées à la destination «Parc national ».</b></p> <p>Il s’agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et engager les acteurs du tourisme au tourisme durable et aux spécificités de la destination Parc national.</li> <li>- Qualifier l’offre touristique et de loisirs autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables avec les labels existants et la marque Parc. De plus, la qualification des activités sportives et de loisirs écoresponsables est une des priorités, en tant que vecteurs privilégiés de découverte des milieux terrestre et marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en oeuvre</li> <li>Programmes de formation</li> <li>• Réalisation et diffusion de supports</li> <li>de formation</li> <li>• Coordination marque Parc :</li> <li>- Participation à la rédaction des règlements d’usages catégoriels des produits et services du territoire</li> <li>- Accompagnement des candidats, prise en charge des audits</li> <li>- Promotion, développement et animation du réseau des entreprises marquées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais institutionnel</li> <li>• Promotion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OT/ADT, professionnels du tourisme et des loisirs</li> <li>• Fédérations et syndicats professionnels</li> <li>• PTP, CR PACA, CG83, CCIV, CAV</li> <li>• Entreprises figurant sur la liste des classes déposées par PNF</li> <li>• PNF</li> <li>• Intercommunalités</li> <li>• CDOS</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

• Professionnels des loisirs

sportifs

# Parc national de Port Cros

<p><b>3.2.2 Développer une nouvelle offre de découverte complémentaire au tourisme balnéaire, pour diversifier les pratiques touristiques.</b></p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et de promouvoir une offre d'itinéraires de découverte des patrimoines reliant les sites culturels naturels et paysagers aux services (restauration, hébergements, activités physiques de pleine nature, agritourisme, œnotourisme, etc.) via l'offre de transports en écomobilité</li> <li>- Diversifier l'offre de découverte du patrimoine maritime autour de nouveaux sites et d'activités durables</li> <li>- Contribuer à un meilleur étalement des activités de loisirs par une stratégie d'accueil et de promotion des activités et des événements sportifs et culturels hors saison.</li> </ul> <p>La prise en compte des publics spécifiques sera intégrée dans la conception des offres touristiques et de loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de la démarche</li> <li>• Accompagnement et appui technique aux porteurs de projets</li> <li>• Communication, animation, promotion</li> <li>• Transfert d'expérience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage des projets communaux</li> <li>• Soutien des projets hors saison</li> <li>• Promotion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OT/ADT</li> <li>• CR PACA, comité régional du tourisme</li> <li>• Professionnels du tourisme et des loisirs</li> <li>• Fédérations et syndicats professionnels</li> <li>• Intercommunalités</li> <li>• CELRL, gestionnaires de sites</li> <li>• CG83, CCIV, CAV</li> <li>• CDOS, associations culturelles</li> <li>• Associations, établissements de santé, UNAT PACA, commission d'accessibilité</li> </ul>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4496

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 15:42